

1. - **L'UPA dénonce un déni de démocratie sociale**  
- Ils ont dit...
2. - **Assurance chômage - Confédérations - Rappel**  
- Ils ont dit...
3. - **Modernisation de l'économie - Travail le dimanche**  
- Désignations - Ils ont dit...
4. - **Les Brèves - L'agenda -**

Lettre d'information bimensuelle N°201 - 1<sup>er</sup> mai 2008

## Ils ont dit...

Extraits des propos du Président de l'UPA lors de la conférence de presse organisée le 16 avril à l'UPA :

« ... Cette négociation est un échec. Il ne peut y avoir de position commune que si l'ensemble des participants à cette négociation étaient ressortis avec un avis positif, ce qui n'est pas le cas. Il est donc abusif de parler de position commune sans respecter les oppositions qui sont les nôtres.

[...] Le gouvernement a souhaité attendre l'issue de la négociation. La balle est dans son camp. Il lui appartient de débloquer ce dossier en nous permettant l'application stricte de l'accord du 12 décembre 2001. Je n'imagine pas que le gouvernement ne puisse pas nous donner satisfaction.»



Pierre Martin s'exprimant lors de la conférence de presse du 16 avril entouré des Vice-présidents de l'UPA (de g. à d.) : Alain Duplat, Jean Lardin et Pierre Perez.

## NEGOCIATION PARITAIRE SUR LA REPRESENTATIVITE

### **L'UPA dénonce un déni de démocratie sociale**

A l'issue de la négociation paritaire sur la représentativité et le financement des organisations syndicales le 10 avril, l'UPA a refusé de signer une soi-disant « position commune » excluant du dialogue social 92% des entreprises françaises. En effet, bien que les salariés et les employeurs de l'artisanat et des petites entreprises représentent une part de plus en plus importante de l'économie, on constate un déséquilibre entre le poids de ces entreprises, et leur représentation. Ainsi, 90% des acteurs de la métallurgie sont des petites entreprises, alors qu'aujourd'hui seule l'UIMM<sup>(1)</sup> dirigée par les représentants de grands groupes, parle en leur nom. Face à cette aberration, l'UPA avait pris l'initiative, dès 2001, de négocier et d'aboutir avec les cinq syndicats de salariés représentatifs à un accord permettant de développer dans l'artisanat le dialogue social au niveau des branches et de l'interprofession. De fait, chaque artisan et chaque chef de petite entreprise ne peut pas à la fois bien faire son métier, et consacrer du temps à se former et à participer à la négociation sociale au sein de sa propre entreprise. Cet accord du 12 décembre 2001, porteur d'un principe essentiel, celui de la mutualisation du coût et des moyens, est déjà appliqué dans toutes les professions de l'alimentation. Il est urgent

qu'il soit étendu à toutes les branches de l'artisanat. Au cours de la dernière séance de négociation, il était donc indispensable que son principe fut reconnu. Or, l'UIMM et la FFB<sup>(2)</sup> ont fait barrage. Leur attitude est difficilement justifiable, sauf à retenir les pratiques financières occultes de la première faisant actuellement l'objet d'une instruction judiciaire. Et le recours de la seconde à d'astucieux montages lui permettant de financer ses structures sur le dos d'organismes ayant d'autres objets que le financement d'une organisation professionnelle. Face à l'échec de la négociation sur ce sujet et à la gravité de la situation, le Président et les Vice-Présidents de l'UPA ont tenu une conférence de presse le mercredi 16 avril au siège de l'UPA. A cette occasion, dénonçant l'esprit d'ostracisme dont avaient fait preuve le Medef et la CGPME, le Président Pierre Martin a exhorté le gouvernement à reprendre l'initiative en vue d'aboutir enfin à la reconnaissance et à l'application intégrale de l'accord du 12 décembre 2001. Il a par ailleurs rappelé que l'UPA avait gagné toutes les procédures judiciaires contre les tentatives répétées des mêmes organisations patronales d'empêcher l'application de l'accord.

<sup>(1)</sup> Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

<sup>(2)</sup> Fédération Française du Bâtiment

**Rappel**

La convention triennale d'assurance chômage fixe les cotisations chômage pour quelque 17 millions de salariés et le mode d'indemnisation des chômeurs. Les règles changeront le 1<sup>er</sup> janvier 2009, en même temps que l'entrée en vigueur prévue de l'organisme fusionnant l'ANPE et les Assedic.

**Ils ont dit...**

Extrait d'une intervention de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi à l'Assemblée nationale le 15 avril 2008 :

« *La réalité aujourd'hui en matière de chômage, c'est : une diminution historique, une immense majorité des demandeurs d'emploi qui font des efforts considérables pour trouver un emploi mais aussi, entre 500.000 et 600.000 offres d'emploi non pourvues, souvent sur des métiers en tension (connaissant des difficultés de recrutement) ».*

**Ils ont dit...**

Extraits du communiqué de presse diffusé à la suite de la réélection de Jean Lardin à la présidence de la CAPEB.

« *Nous avons réussi à faire valoir les objectifs de la CAPEB afin qu'ils soient mieux pris en compte dans les politiques nationales. A titre d'exemple, les entreprises artisanales ont montré qu'elles savaient anticiper, accompagner puis soutenir le Grenelle de l'environnement. C'est ma plus grande satisfaction en tant que Président de la CAPEB.*

[...] *Je souhaite que la CAPEB aide les entreprises à conquérir de nouveaux marchés, oeuvre pour la promotion de la formation des nouvelles générations d'artisans et enfin multiplie le nombre d'Eco-artisans, le label que nous mettons en place. Réussir le développement d'Eco-artisan est un premier chantier et le second chantier indispensable au premier : pérenniser définitivement la TVA à 5,5% pour tous types de travaux de rénovation ».*

## Les besoins des employeurs doivent être mieux pris en compte

Le gouvernement a entamé le 17 avril ses consultations sur l'assurance chômage en recevant notamment l'UPA, invitée à se prononcer sur son projet de mieux accompagner les demandeurs d'emploi, de prévoir une prise en charge adéquate des périodes de chômage et d'apporter des solutions pour accroître l'emploi des seniors. Ces concertations se poursuivront jusqu'au 6 mai, date à laquelle se tiendra une conférence réunissant l'Etat et les partenaires sociaux. D'ores et déjà, Pierre Martin a fait part à Christine Lagarde et Laurent Wauquiez des principes qui guideront la position de l'UPA. Ainsi, il conviendra d'abord, dans le cadre de la réforme à venir (voir ci-contre), de replacer les employeurs au cœur du dispositif. Alors que près de la moitié des artisans employant au moins un salarié rencontre des difficultés de recrutement, il est indispensable que le service public de l'emploi apporte des véritables solutions d'accompagnement aux chefs d'entreprise, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, l'UPA con-

sidère que le dispositif de retour à l'emploi et celui d'indemnisation des chômeurs doit être revu de manière à inciter davantage à la reprise d'emploi. Plusieurs leviers peuvent être actionnés pour y parvenir, le gouvernement envisageant par exemple de sanctionner les personnes qui rejettent à plusieurs reprises une "offre valable d'emploi", définie notamment par le niveau de rémunération ou la distance par rapport au lieu de résidence. L'UPA propose que ce dispositif soit assorti d'un système dégressif incitant les demandeurs d'emploi à une reprise rapide d'activité professionnelle. Ainsi, chaque trimestre la définition de l'offre valable d'emploi serait revue à la baisse, à l'instar de ce qui se pratique avec succès en Allemagne. Par ailleurs, l'UPA estime que la situation financière améliorée du régime d'assurance chômage permet d'envisager une baisse des cotisations, a fortiori si le gouvernement devait exiger en parallèle une hausse des cotisations retraite.

## CONFEDERATIONS

## 40<sup>ème</sup> Congrès de la CNAMS et réélection du Président de la CAPEB

Jean Lardin a été reconduit dans ses fonctions de Président confédéral de la CAPEB au cours du Conseil d'Administration du 17 avril 2008. A ce poste depuis 2001, il est réélu pour la 2<sup>ème</sup> fois, pour un nouveau mandat de trois ans. Agé de 59 ans, Jean Lardin est artisan électricien à Bertholene (Aveyron). Il exerce plusieurs fonctions au titre de son engagement syndical. Premier Vice-président de l'UPA, il siège au Conseil Economique et Social en qualité de Président du Groupe de l'Artisanat. Depuis 2007, il est également Président du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-. De son côté, la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services -CNAMS- tenait son 40<sup>ème</sup> congrès les 6 et 7 avril dernier en présence des présidents de l'UPA et de l'APCM, et du secrétaire d'Etat chargé de l'Artisanat, du Commerce, des PME, des Services et du Tourisme, Hervé

Novelli. A l'issue d'un vote visant à renouveler la moitié des membres du Bureau de la Confédération, deux femmes représentant les métiers de l'esthétique ont fait leur entrée dans cette instance : Monique Amoros et Carole Peyreffite. Par ailleurs, les représentants de la CNAMS au sein du Conseil National de l'UPA ont été désignés. Pierre Martin, Pierre Perez, Alain Estival et René Rigaud ont été confirmés tandis qu'Alain Griset et Francis Davoust ont été choisis comme nouveaux membres. Le Président de la CNAMS, Pierre Perez, n'a pas manqué de rappeler à Hervé Novelli les principales revendications de son secteur, notamment vis-à-vis du rapport Attali : « En faisant le pari que la suppression pure et simple de tous les dispositifs d'encadrement du commerce (lois Royer, Galland et Raffarin) sera bénéfique pour l'emploi, la commission s'est fourvoyée... ».

## L'UPA souscrit globalement au projet de loi malgré certaines réserves

L'UPA porte un regard globalement favorable sur le projet de loi de modernisation de l'économie. Pour autant elle a émis de fortes réserves, notamment en matière d'urbanisme commercial, et interviendra auprès des parlementaires afin d'améliorer le texte final. Le texte fait un grand pas en faveur de la transmission d'entreprise, enjeu majeur pour les entreprises artisanales dans les dix prochaines années. L'UPA approuve notamment deux dispositions : la mesure incitant à transmettre l'entreprise à des membres de la famille ou à des salariés de l'entreprise, par une exonération (dans la limite d'une valeur du fonds de 300.000 ) des droits de mutation ; l'assouplissement des conditions et des plafonds de déductibilité des intérêts d'emprunts au profit des repreneurs d'entreprise. En outre, l'UPA accueille avec satisfaction la mesure élargissant la protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel à l'ensemble de ses biens fonciers bâtis et non bâtis. L'objectif de réduction des délais de paiement porté par le projet de loi est également positif. En effet, les retards de paiement tendent à freiner la croissance des entreprises, voire à fragiliser les entreprises à la structure financière modeste. Néanmoins, la réduction des délais de paiement interentreprises pourrait se retourner contre certaines entreprises artisanales. L'UPA demande donc que le texte prévoit la possibilité d'instaurer un régime dérogatoire par accord de bran-

che ou interprofessionnel. Par ailleurs, la création pour les entrepreneurs individuels d'un régime simplifié et libératoire de prélèvement fiscal et social mérite d'être encadrée. L'UPA souscrit au principe « absence de revenus, absence de charges » mais considère qu'en accordant des facilités à certaines entreprises dont la compétitivité n'est pas encore assurée, la nouvelle réglementation pourrait perturber l'équilibre économique atteint par les autres entreprises. L'UPA demande donc que le dispositif soit limité aux trois premières années de l'entreprise. En matière de coopération commerciale, l'UPA ne peut que saluer les dispositions (négociabilité des conditions générales de vente) tendant à améliorer la transparence commerciale, mais considère que le régime des sanctions civiles applicables à ceux qui contreviennent à la réglementation est notoirement insuffisant. Enfin, l'UPA dénonce la disposition portant à 1000 m<sup>2</sup> le seuil (actuellement fixé à 300 m<sup>2</sup>) à compter duquel une demande d'implantation commerciale doit faire l'objet d'un examen en commission et propose de limiter ce seuil à 500 m<sup>2</sup>. Surtout, l'UPA appelle à abandonner la logique du « toujours plus de grandes surfaces » et à miser plutôt sur la qualité et la diversité de l'offre commerciale. Ses représentants demandent ainsi que toute autorisation d'ouverture d'une grande surface soit compensée par des mesures destinées à développer l'économie de proximité.

## TRAVAIL LE DIMANCHE

### La règle du repos dominical battue en brèche ?

Le député UMP des Bouches-du-Rhône Richard Mallié a déposé le 25 avril une proposition de loi visant à modifier la législation actuelle sur le travail le dimanche. L'UPA s'inquiète de cette initiative parlementaire dans la mesure où elle tend certes à réaffirmer la règle du repos dominical mais en multipliant par ailleurs les possibilités de dérogations. Un régime spécifique est ainsi proposé pour l'Ile-de-France et les Bouches-du-Rhône. Ne serait-ce pas le début d'une banalisation de l'ouverture des commerces le dimanche ? Point

positif en revanche, la demande de l'UPA consistant à autoriser les commerces alimentaires à ouvrir une heure de plus le dimanche (jusqu'à 13h au lieu de 12h) est reprise par la proposition de loi. Sur ces questions, l'UPA suivra de près les débats parlementaires en se référant à l'avis adopté fin 2006 par le Conseil économique et social. Celui-ci proposait en effet de maintenir les grandes règles applicables à ce jour, en prévoyant simplement une meilleure prise en compte des zones touristiques.

## Désignations

UPA LORRAINE  
Christian Nosal, CGAD  
succède à la présidence à  
Raymond Receveur, CNAMS.

## Ils ont dit...

Extraits des propos du Président de l'UPA lors de la conférence de presse organisée le 16 avril à l'UPA :

*« Ce qui pose problème avec les propositions actuelles, c'est bien qu'on tente d'ouvrir encore plus large les portes de l'entrepreneuriat vers des activités marginales.*

*Par ailleurs, il est préférable qu'on ne crée pas de nouvelles distorsions de concurrence. On n'imagine pas que sur certaines activités, il puisse y avoir des possibilités de défiscalisation, qui viendrait fatalement télescoper les activités plus traditionnelles qui ont pignon sur rue. »*

## Ils ont dit...

Extraits de la proposition de loi visant à rénover les dérogations au repos dominical :

*« [...], dans les communes touristiques ou thermales et dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente, le repos hebdomadaire peut être donné, par roulement, pour tout ou partie du personnel, pour les commerces de détail et les services au public situés dans ces secteurs, après autorisation administrative.*

*La liste des communes touristiques ou thermales intéressées ou des zones touristiques et d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente est établie par le préfet. Elle peut l'être sur proposition des conseils municipaux ou des organisations professionnelles et syndicales concernées. »*

## **Les apprentis de plus en plus qualifiés**

270.000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés dans le secteur marchand, soit une hausse de 5% en un an après 6% en 2005, selon le bilan de l'apprentissage 2006 publié par la DARES. Avec 80% des embauches en 2006, les entreprises de moins de 50 salariés restent les principaux employeurs des apprentis. Phénomène nouveau observé par la DARES, le niveau de formation des apprentis s'élève : 15% des nouveaux contrats visent l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 13% en 2005. Par ailleurs, après avoir bénéficié d'un contrat donnant accès à une formation de niveau V (CAP, BEP), près de la moitié des jeunes signe un nouveau contrat pour préparer un niveau de formation supérieur : un baccalauréat professionnel (18%) ou un brevet professionnel (28%).

## **Les professions artisanales en tête des TPE**

Les résultats de l'enquête annuelle TPE de la Fédération des centres de gestion agréés -FCGA-, qui passe en revue les performances économiques des petites entreprises, révèle que les professions les plus en progression en 2007 relèvent toutes de l'artisanat. L'étude, qui passe au crible 47 professions de l'artisanat, du commerce et des services classe ainsi en tête les carreleurs (+15,3%), les taxis et ambulances (+8,7%), les couvreurs (+8,6%) et les électriciens (+8,5%).

## **L'implantation syndicale progresse**

Malgré la stagnation des effectifs syndiqués, les organisations syndicales ont poursuivi leur implantation sur les lieux de travail, selon une étude de la Dares. Au total, 41% des salariés des entreprises et des administrations déclarent être couverts en 2005 par un syndicat sur leur lieu de travail, contre 37,5% en 1996. Avec 15,2% de salariés syndiqués, le taux de syndicalisation dans la Fonction publique est trois fois supérieur à celui des entreprises du privé (5%). Autre enseignement : dans le secteur privé, les syndicats sont d'autant plus présents que les établissements sont grands. En revanche, les syndicats sont plus rares dans les petites entreprises : seulement 15% des salariés des établissements de moins de 100 salariés disposent d'un syndicat en 2005.

## **2008 sous le signe de l'embauche**

Les employeurs du champ de l'assurance chômage devraient embaucher davantage, de l'ordre de 6,1%, en 2008 selon les résultats de l'enquête annuelle Besoins en Main d'œuvre -BMO- réalisée par l'UNEDIC. Ce résultat confirme l'embellie sur le front de l'emploi amorcé l'an dernier. Concernant les secteurs couverts par l'artisanat, le commerce et la construction se placent parmi ceux déclarant le plus de projet de recrutement, 192.000 pour le premier et 164.000 pour le second. Mais cette progression des intentions d'embauche s'accompagne d'un net renforcement des difficultés de recrutement. Ainsi, dans le bâtiment, trois projets de recrutement sur quatre sont considérés problématiques par les entrepreneurs. Phénomène nouveau, les difficultés d'embauchent n'épargnent plus les gros établissements de BTP. Si les petites entreprises connaissent encore la plus forte proportion de projets d'embauche assortis de difficultés (près de 80 % pour les entreprises de 5 à 9 salariés), la valeur du ratio dans les plus grands établissements tend à se rapprocher de la valeur moyenne constatée dans le secteur. De même, l'enquête révèle que les difficultés de recrutement demeurent élevées dans l'artisanat de l'alimentation : boulangers, charcutiers, bouchers.

## **L'agenda**

### **16 AVRIL**

Réunion du Conseil National de l'UPA suivie par une conférence de presse du Président et des Vices-présidents de l'UPA.

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'UPA avec le Président du Centre Interservices de santé et médecine du travail en entreprise -CISME-.

### **17 AVRIL**

Rencontre du Président et du Secrétaire Général de l'UPA avec le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et le secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi.

### **28 AVRIL**

Participation du président de la Commission des relations de travail de l'UPA au Conseil de l'instance provisoire chargé de préparer la mise en place de France Emploi.

Rencontre du Président et du Secrétaire Général de l'UPA avec le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité au sujet de la réforme des retraites.

### **5 MAI**

Participation de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à la négociation paritaire sur le stress au travail.

### **6 MAI**

Participation du Président de la Commission des relations du travail et du Secrétaire Général de l'UPA à la conférence Etat-Partenaires sociaux sur l'assurance-chômage.

### **13 MAI**

Rencontre du Président, des Vice-présidents et du Secrétaire Général de l'UPA avec le Premier ministre, au sujet de la mise en oeuvre de l'agenda social.

Audition du Président et du Secrétaire Général de l'UPA par la Commission des lois de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi de Modernisation de l'économie.

